

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEUZAIN-SUR-LOIRE

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 15 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes d'Onzain, sous la présidence de Yves LECUIR, Maire de Veuzain-sur-Loire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du dernier conseil. Il n'y a pas de remarque. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir que le conseil municipal lui a confiées.

2026/060 Dissolution de l'Association Syndicale Autorisée de Drainage des Coteaux de la Cisse

Cette association n'a plus d'activité depuis de nombreuses années. Monsieur le Maire précise au conseil municipal que le Préfet, par arrêté du 27 avril 2026 a nommé un liquidateur afin d'engager la dissolution d'office de l'Association Syndicale Autorisée de Drainage des coteaux de la Cisse dont le siège est installé à la mairie de Veuzain-sur-Loire. Ainsi, après apurement des comptes, il apparaît un reliquat financier de 481,09 € sur le compte de disponibilités et un excédent budgétaire de fonctionnement de ce même montant. Ce reliquat pourra être transféré sur le budget communal après acceptation du conseil municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **accepter le reliquat financier de l'association syndicale autorisée de drainage des coteaux de la Cisse,**
- **charger le Maire des différentes modalités administratives et comptables.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/061 Avis sur le projet d'extension de l'élevage avicole de Monsieur Aurélien MARMET dans le cadre d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) (

L'entreprise individuelle MARMET Aurélien a déposé à la Préfecture des Cotes d'Armor un dossier pour l'extension d'un élevage avicole située sur la commune Le Foeil.

Le projet prévoit un contrat d'épandage avec monsieur Jérôme HERVET possédant des parcelles sur des communes de Loir-et-Cher. Deux parcelles se situent sur Onzain, à côté de Calonne et du Bois Huard.

Le détail du projet ainsi que le plan des parcelles concernées par l'épandage se situe en annexe 1.

Une enquête publique se déroule en ce moment du 12 mai au 9 juin 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **donner son avis sur ce projet**

Décision : avis favorable adopté à l'unanimité

2026/062 Avis sur le projet d'extension du plan d'épandage de l'entreprise SAS METHA BLOIS NORD

La SAS MéthaBloisNord a déposé à la Préfecture un dossier pour l'extension de leur plan d'épandage des lixiviats produits par le méthaniseur en question et qui évolue par rapport à la version que comportait le dossier d'enregistrement initial. La commune avait déjà donné son avis en 2022 sur le premier plan d'épandage.

L'arrêté du projet se situe en annexe 2.1 et le plan des parcelles concernées par le nouvel épandage se situe en annexe 2.2.

Une enquête publique se déroule en ce moment du 18 mai et le 15 juin 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **donner son avis sur ce projet**

Décision : avis favorable adopté à l'unanimité

(Départ de Denis BILLAULT)

2026/063 Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la liste proposée en annexe des commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/064 Décision budgétaire modificative n°1

Pierre Bonneville explique qu'il s'avère nécessaire de réaliser des virements de crédits pour le bon équilibre du budget de la Commune. Ce ne sont que des jeux d'écriture, il n'y a pas d'impact financier. Cela concerne plus particulièrement une régularisation de centimes pour les restes à réaliser 2025 ainsi que le remboursement du dégrèvement pour la Taxe d'Habitation des Logements Vacants.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver la décision modificative n°1.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/065 Créances éteintes

Pierre Bonneville informe que nous avons eu une demande du comptable pour établir un mandat pour des créances éteintes d'un montant de 448,80 €. Il s'agit d'une dette de cantine de 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'émission d'un mandat pour des créances éteintes d'un montant de 448,80 €.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/066 Demande de subvention pour le projet de rénovation thermique du gymnase municipal dans le cadre du Fonds Vert 2026

Pierre Bonneville expose que la commune a un projet de rénovation thermique du gymnase municipal. Il est aussi prévu de refaire le sol de l'aire de jeu.

Les objectifs principaux du projet sont :

- ✓ Réduire significativement les consommations énergétiques du bâtiment
- ✓ Améliorer le confort thermique (hiver comme été)
- ✓ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre
- ✓ Valoriser le patrimoine communal

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver la réalisation de ce projet ;**
- **solliciter une subvention au titre du Fonds Vert 2026 ;**
- **approuver le plan de financement suivant :**

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Frais d'études	17 650,00 €	Fonds Vert	500 000,00 €
Maitrise d'œuvre	72 956,40 €	Conseil régional	250 000,00 €
Contrôles/SPS	13 750,00 €	Agence nationale du sport	125 000,00 €
Travaux de rénovation	1 028 051,33 €	CEE	10 000,00 €
Aire de jeu	110 635,66 €	Commune	358 053,39 €
Montant total	1 243 043,39 €	Montant total :	1 243 043,39 €

- autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/067 Demande de subvention pour le projet de rénovation thermique du gymnase municipal auprès de l'Agence nationale du Sport

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la réalisation de ce projet ;
- solliciter une subvention auprès de l'Agence nationale du Sport ;
- approuver le plan de financement suivant :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Frais d'études	17 650,00 €	Fonds Vert	500 000,00 €
Maitrise d'œuvre	72 956,40 €	Conseil régional	250 000,00 €
Contrôles/SPS	13 750,00 €	Agence nationale du sport	125 000,00 €
Travaux de rénovation	1 028 051,33 €	CEE	10 000,00 €
Aire de jeu	110 635,66 €	Commune	358 053,39 €
Montant total	1 243 043,39 €	Montant total :	1 243 043,39 €

- autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/068 Demande de subvention pour le projet de rénovation thermique du gymnase municipal dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la réalisation de ce projet ;
- solliciter une subvention au titre du CRST ;
- approuver le plan de financement suivant :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Frais d'études	17 650,00 €	Fonds Vert	400 000,00 €
Maitrise d'œuvre	72 956,40 €	Conseil régional	238 500,00 €
Contrôles/SPS	13 750,00 €	Agence nationale du sport	125 000,00 €
Travaux de rénovation	1 028 051,33 €	CEE	10 000,00 €
		Commune	358 907,73 €
Montant total	1 132 407,73 €	Montant total :	1 132 407,73 €

- autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/069 Intégration de parcelles communales dans le domaine public

Gérard Hersant expose que dans le cadre du projet de lotissement « Derrière le Four », une sortie d'accès du lotissement est prévue par l'impasse du Labyrinthe.

Suite au découpage foncier, cette voie d'accès passera par des parcelles privées de la commune référencées : F 1677, F 1679, F 943 et F 946.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **décider de classer les parcelles F 943, F 946, F 1677 et F 1679 dans le domaine public communal,**
- **décider de transmettre cette délibération au service du cadastre afin de mettre à jour le plan cadastral,**
- **autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/070 Motion relative à la compétence « distribution d'électricité » de la nouvelle loi de Décentralisation

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC) assure cette mission depuis plus de 48 ans pour le compte de l'ensemble des communes du département. Chaque année, il investit près de 12 millions d'euros pour la modernisation, la sécurisation et le renforcement des réseaux.

La remise en cause de ce modèle risquerait d'entraîner une réduction des investissements sur la partie rurale de ces réseaux, ou bien une forte augmentation de la facture des consommateurs afin de maintenir un niveau d'investissement suffisant, à la hauteur des besoins eux-mêmes en très nette progression au vu des enjeux existants...

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver la motion d'alerte relative à l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupements) telle que proposée ci-dessus.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/071 Convention de partenariat avec la ville de Chaumont-sur-Loire pour l'utilisation du pôle jeunesse

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver la convention entre la commune de Veuzain sur Loire et la commune de Chaumont sur Loire relative à l'accueil des jeunes au sein du Pôle Jeunesse.**
- **préciser que cette convention prévoit la prise en charge par la commune de Chaumont sur Loire du surcoût appliqué aux familles hors commune, afin de garantir une égalité tarifaire avec les familles de Veuzain sur Loire.**
- **préciser que la convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable tacitement, sauf dénonciation dans les conditions prévues**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée.**

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/072 Acquisition des parcelles R 268 et R 773

Monsieur le Maire expose que la mairie a l'opportunité d'acquérir deux parcelles attenantes dans le centre bourg d'Onzain et plus particulièrement dans la rue du Parc (voir plan ci-joint en annexe 7).

Le projet serait d'utiliser cette surface pour permettre la réalisation d'un nouveau parking de 25 places en plein centre bourg.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider de l'acquisition des parcelles R 268 et R 773, d'une superficie totale de 1089 m², situées rue du Parc à Onzain, pour un montant total de 70 000 € appartenant à Madame Coudray.
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition en l'étude de Maître Gosse, notaire à Onzain, ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/073 Reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prononcer la reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon suivantes situées dans le cimetière d'Onzain :

⇒ A4 – P92 – PATOUREAU
⇒ A14 – P36 – GAUVIN
⇒ B30 – P77 – COINTEPAS
⇒ B34 – P162 – DECOST
⇒ C29 – P128 – DENIAU
⇒ D24 – P44 – PELLETIER
⇒ E1 – P352 – GASTEREL-NOUE
⇒ G98 – P84 – ROUART
⇒ H9 – P30 – DUBIN
⇒ L27 – P308 – GAILLARD GIRARD
⇒ L29 – P306 – BLUET LADOIREAU

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre l'arrêté prononçant la reprise de ces concessions,
- charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Décision : adoptée à l'unanimité

2026/074 Convention de partenariat avec l'USEPT 41 pour l'organisation d'un stage sportif cet été

Nous avons été sollicités par l'USEP 41 qui souhaiterait proposer un stage sportif pour 12 jeunes de 12 à 16 ans de Veuzain-sur-Loire et de Chaumont-sur-Loire. Ce stage aurait lieu du 13 au 17 juillet 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Décision : adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 21h30.